



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 030/2016 DU 26 AVRIL 2016

Approuvant les principes d'aménagement de la parcelle cadastrée commune de Pirae, section A, n°293, propriété de la commune de Pirae.

Date de convocation : 19 AVRIL 2016			L'an deux mille seize, le vingt-six avril, à seize heures quarante minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.
Date d'affichage : 19 AVRIL 2016			
Date d'affichage du compte-rendu : 27 AVRIL 2016			
Date d'affichage de la présente délibération :			
Résultats des votes :			
	VOTANTS	27	
	POUR	27	
	CONTRE	00	
	ABSTENTION	00	
La délibération est adoptée à l'unanimité			

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	21
PROCURATION	07

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Yvette LICHTLE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Jean CHICOU
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE		X	
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE		X	Doris RAUFEA
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEOA		X	Raiarii TETOOFA
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE		X	
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N° 030/2016 DU 26.04.2016

Approuvant les principes d'aménagement de la parcelle cadastrée commune de Pirae, section A, n°293, propriété de la commune de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2241 ;
- VU l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'acte de vente reçu par notaire, Me Claude VANHAECKE ayant suppléé Me Eric LEQUERRE, transcrit au bureau des hypothèques de Papeete le 24 avril 1979, volume 953, n°30 ;
- VU la fiche de mutation avec document d'arpentage de la Direction des Affaires Financières du 07 avril 2016 ;
- VU le projet d'aménagement ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26.04.2016 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	27
POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

- Article 1^{er} :** Les grands principes d'aménagement de la parcelle cadastrée commune de Pirae, section A, n°293, d'une superficie de 8 733 m², sise sur le site d'Aorai Tini Hau et tels qu'indiqués dans l'annexe jointe à la présente délibération, sont approuvés.
- Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
- Article 3 :** Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,

Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... - 2 MAI 2016 et publication du - 3 MAI 2016

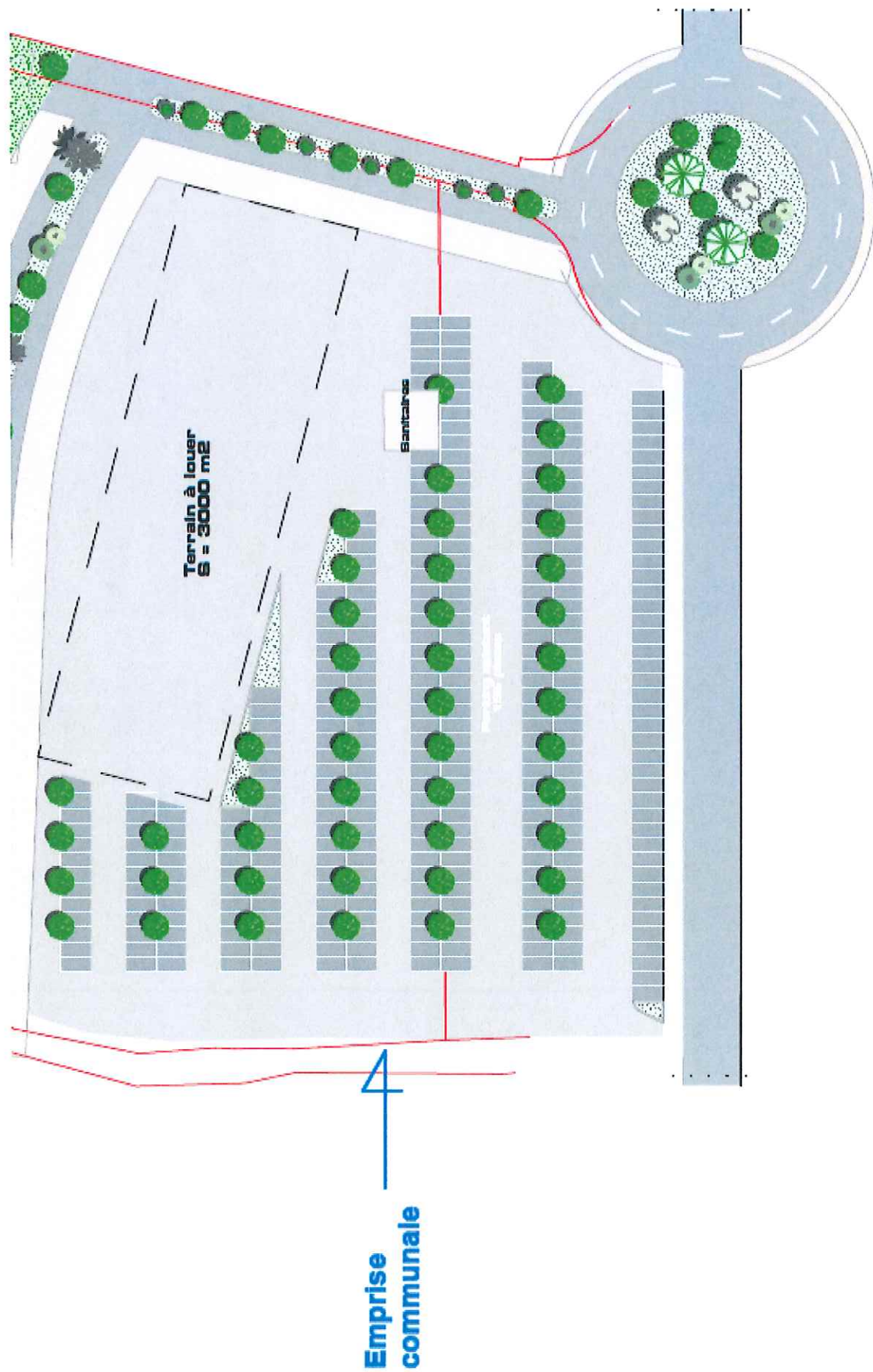
Pour le maire empêché
Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH
Le Maire





ESQ

AMENAGEMENTS AORAI TINIHAI

ECH = 1/1000

DATE = 24/02/16